

## Master international en études cinématographiques

### PROCÉDURE POUR ÊTRE ADMIS(E) À L'UdeM

1. Soumettre la demande d'admission en ligne pour étudiant.e.s en échange (voir le document « Procédurier – demande d'admission »). Il y aura un délai de 48h maximum pour la création de votre centre étudiant. Vous pourrez ensuite y téléverser les documents suivants :
2. La [liste des cours](#)\* (plan d'études - nom et sigle des cours) que l'étudiant.e envisage de suivre à l'Université de Montréal, approuvée et signée par le responsable académique de l'établissement d'attache ainsi que signée et datée par l'étudiant;
3. Une copie d'une pièce d'identité où apparaît le nom des parents (ex. : certificat ou acte de naissance) ;

### ENVOI DES DOSSIERS

- 1) Cette procédure doit être exécutée **avant le 25 avril** et il n'y a plus de dossier « papiers » à transmettre. Simplement confirmer par courriel, aux trois personnes suivantes, que le tout est complété :
  - le responsable des études supérieures de la section Cinéma et jeu vidéo, Richard Bégin : [r.begin@umontreal.ca](mailto:r.begin@umontreal.ca) ;
  - le responsable des relations internationales de la section Cinéma et jeu vidéo, André Gaudreault : [andre.gaudreault@umontreal.ca](mailto:andre.gaudreault@umontreal.ca) ;
  - le conseiller en programmes d'études et responsable IMACS, Sébastien Lévesque : [sebastien.levesque.3@umontreal.ca](mailto:sebastien.levesque.3@umontreal.ca)

Pour obtenir davantage d'informations sur les études à l'Université de Montréal et pour préparer votre séjour, consultez le site web du [Bureau des étudiants internationaux](#).

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Nombre de séminaires à suivre

Les étudiants du Master international dont la candidature a été retenue pour faire une session d'études au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal au trimestre d'hiver (mobilité 1) doivent sélectionner trois des séminaires offerts, alors que ceux du trimestre d'automne (mobilité 2) doivent en sélectionner deux. Un séminaire européen équivaut à 5 ECTS alors qu'un séminaire suivi à l'Université de Montréal équivaut à 8,3 ECTS, ce qui explique la différence entre le nombre de séminaires à suivre dans une université européenne vs celui à suivre à l'Université de Montréal.

Les séminaires choisis par les étudiants du Master international doivent être associés au moins une fois à chacun des modules d'enseignements spécialisés prévus au programme (voir la maquette des séminaires offerts à l'Université de Montréal).

### Frais de scolarité

Les étudiants européens qui séjourneront à l'Université de Montréal en programme d'échanges dans le cadre du Master international n'auront pas de frais de scolarité à régler auprès de l'institution montréalaise (il est possible cependant qu'ils aient une somme infime à déboursier au titre des « frais afférents » : cette information reste à confirmer) et ils auront une « présence administrative » leur permettant, entre autres, de bénéficier de tous les services (carte étudiante, bibliothèque, accès aux locaux et imprimantes, services aux étudiants, etc.), en plus de pouvoir suivre des cours.

### Pour entrer au Canada

Les formalités dépendent de la citoyenneté des étudiants, mais aussi de la durée de leur séjour. Un séjour d'études de moins de 6 mois ne requiert pas de permis d'études, ni de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Les étudiants qui sont ressortissants des pays où le Master international est implanté n'ont pas de démarche à faire pour obtenir un visa ou un permis d'études avant leur arrivée à Montréal.

Certains étudiants pourraient toutefois avoir besoin d'un visa d'entrée :

- Les étudiants ayant l'une des nationalités suivantes [<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>] auront des démarches à faire pour obtenir un visa avant l'arrivée à Montréal. **Il leur faudra faire vite : les délais sont extrêmement serrés (un candidat qui se trouve dans pareille situation doit entrer en contact dès que possible avec [sebastien.levesque.3@umontreal.ca](mailto:sebastien.levesque.3@umontreal.ca)).**

Dans tous les cas, les étudiants doivent, à leur arrivée en sol canadien, avoir en mains le document officiel de la part de l'Université de Montréal les autorisant à y suivre des cours, afin de pouvoir le présenter sur demande au service de l'immigration.

### Langue française

Avis aux étudiants n'ayant pas la langue française comme langue maternelle : il vous faut ABSOLUMENT avoir une bonne compréhension de la langue française avant d'arriver à Montréal. En effet, l'enseignement se fait exclusivement en français dans nos séminaires (mais, à titre exceptionnel, les étudiants du Master international n'ayant pas la langue française comme langue maternelle auront le droit de rédiger leurs travaux en anglais). L'étudiant n'ayant pas la langue française comme langue maternelle devra fournir une attestation de connaissance minimale du français (suffisante pour lui permettre de suivre des cours de niveau universitaire) délivrée par un organisme reconnu (département de langues de son université d'attache, Alliance française, école de langues, etc.).